



Appel à projets culturels du Parc naturel régional du Perche « Espaces naturels et lieux singuliers »

1- Présentation du Parc naturel régional du Perche :

Un Parc naturel régional est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. **C'est également un territoire vivant dont les ressources naturelles, bâties, matérielles et immatérielles sont à préserver et à valoriser sur les plans environnemental, économique et social.** Le Parc naturel régional du Perche a été créé en 1998. Il regroupe aujourd'hui 126 communes et s'étend sur la majeure partie du Perche historique. Il est à cheval sur deux régions : la Basse-Normandie et le Centre, et deux départements : l'Orne (83 communes) et l'Eure-et-Loir (43 communes). Il compte 194 000 hectares et 77 000 habitants.

Le Parc naturel régional du Perche s'organise autour d'un projet de préservation, de gestion et de développement de son territoire. Ce projet décrit dans une Charte s'inscrit dans le développement durable et met en œuvre des actions en lien avec les 5 missions d'un Parc :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- l'aménagement du territoire
- le développement économique et social
- l'accueil, l'éducation et l'information du public
- l'expérimentation et la recherche

L'action culturelle du Parc du Perche et sa spécificité

L'action culturelle d'un Parc naturel régional est spécifique. Elle vise, non pas à être simplement « un guichet » des demandes, mais à transmettre les valeurs des Parcs naturels régionaux auprès des publics à travers les acteurs culturels. Elle vise également à encourager la structuration des acteurs culturels.

Dans ce cadre, la culture représente un formidable outil permettant le rassemblement des habitants autour de valeurs communes pour la préservation et la valorisation des patrimoines du Perche et l'épanouissement des populations sur nombre de domaines : environnement, urbanisme, agriculture, tourisme... Attentif au rôle déterminant de la culture dans l'aménagement, l'amélioration du cadre de vie et des modes de vie, à la production et à la consommation ainsi qu'aux attentes des habitants en matière d'offre culturelle, le Parc naturel régional du Perche apporte son appui aux acteurs et aux initiatives culturelles du territoire. La politique culturelle du Parc du Perche s'illustre également par sa volonté d'enrichir la vie culturelle et artistique du territoire en suscitant la création et l'organisation de projets culturels.

Pour ce faire le Parc naturel régional du Perche **lance son premier appel à projets** auprès des acteurs culturels du territoire. Cet appel à projets a pour objectif :

- de soutenir la création culturelle
- de renforcer la vie culturelle du Perche
- de favoriser la coopération entre les acteurs culturels
- de mettre en lumière les valeurs de la Charte du Parc (projet pour le Perche jusqu'en 2022)

2- Orientations de l'appel à projets :

▪ Favoriser la logique de coopération entre les acteurs du territoire

Afin d'encourager les acteurs culturels du territoire à se concerter et à agir ensemble, les projets proposés associeront, dans la mesure du possible, plusieurs partenaires (associations, collectivités territoriales, artistes, habitants...). Il s'agit de stimuler la coopération et la mutualisation des moyens autour d'un même projet.

▪ Faire redécouvrir les éléments des patrimoines du territoire

Les projets présentés s'appuieront sur le patrimoine paysager, naturel, culturel et bâti du Perche. Les projets apporteront au public un nouveau regard sur ces patrimoines. Il s'agira, d'une part, de faire prendre conscience aux populations de la singularité de leurs territoires et, d'autre part, de permettre aux habitants de s'approprier les éléments des patrimoines du Perche.

▪ Présenter un projet innovant / original / moderne

Une attention particulière sera apportée aux projets innovants. L'innovation peut être appréhendée soit par une approche culturelle et artistique soit par une démarche partenariale.

▪ Proposer un projet au bénéfice d'un ou de plusieurs publics

Une attention particulière devra être portée aux publics. Celui-ci doit être au cœur des projets culturels présentés afin de les sensibiliser aux enjeux du territoire et aux valeurs de la Charte. Ces projets pourront s'adresser à un public « traditionnel » (habitant, enfant, touriste...) mais aussi à un public qui ne constitue pas habituellement une cible prioritaire et auquel on ne pense pas spontanément (entreprise, hôpital, maison de retraite...).

▪ Provoquer une rencontre entre le public, les acteurs culturels et une œuvre / création

Les projets présentés s'attacheront à rapprocher la population avec l'art et la culture. Il s'agira de créer un temps de convivialité entre les acteurs culturels et le public. Ceci dans l'objectif de conduire l'œuvre et son auteur auprès du public et là où vit celui-ci.

▪ Inciter le public à participer à une réflexion

Les projets présentés sensibiliseront le public à une ou plusieurs valeurs véhiculées par la Charte du Parc du Perche. Ceci devra permettre aux projets culturels de susciter auprès du public des questionnements et ainsi d'amorcer une première réflexion. Il s'agira de donner envie au public de poursuivre leur réflexion au-delà de la représentation culturelle et artistique.

3- Note de cadrage :

- Thème de l'appel à projets : « **Espaces naturels et lieux singuliers** »

Le choix de ce thème a été opéré dans le but d'introduire la culture dans des lieux où habituellement on ne la rencontre pas ou peu. Les espaces naturels en sont un exemple possible (la Tourbière des Froux à Manou, le jardin botanique à La Perrière, la forêt humide des Mousseuses à la Ferté-Vidame, le Parc de Préaux-du-Perche, le coteau de la Bandonnière à Longny-au-Perche, la réserve de Bresollettes sur le GR 22, la forêt domaniale de Senonches...). Il s'agit de valoriser sous une forme culturelle les espaces naturels et en faciliter l'accès. Cependant, il existe aussi d'autres lieux singuliers où la culture est peu présente.

A noter : Nous vous invitons à prendre contact avec le Parc Perche pour vous assurer des conditions d'accès du site susceptible d'accueillir votre projet.

- L'appel à projets est ouvert à **tous les secteurs culturels et artistiques** (musique, danse, spectacle vivant, patrimoine, arts plastiques...)
- L'appel à projets est ouvert à **toutes les formes culturelles et artistique** (spectacle, création plastique, résidence d'artistes, visite, concert, atelier...)
- L'appel à projets est ouvert aux :
 - Associations
 - Individuels (artiste, artisan, historien, habitant, plasticien...)
 - Etablissements d'enseignements (école de musique, collège...)
 - Lieux culturels (cinéma, musée, studio d'enregistrement...)

4- Critères de sélection :

Les projets présentés devront **obligatoirement** :

- répondre au thème de l'appel à projets
- être porté par une structure / un habitant dont le siège social/la résidence est situé dans le Parc naturel régional du Perche
- être développé sur le territoire du Parc naturel régional du Perche
- être compatible avec la Charte du Parc du Perche
- favoriser l'appropriation des valeurs de la Charte par le public (qualité de vie, lien social, cadre de vie ...)

Le jury sera également sensible :

- au caractère structurant et visible du projet pour le territoire
- au caractère fédérateur du projet
- à la qualité et à l'originalité du projet
- à la capacité du projet à répondre aux attentes des habitants et à développer du lien social
- à l'existence d'un budget prévisionnel avec autofinancement partiel des candidats
- à la capacité du projet à promouvoir le Perche

5- Modalités de l'aide :

Un soutien financier sera apporté aux projets sélectionnés. Le montant de ce soutien sera communiqué à l'issue du processus de sélection.

A noter : L'appel à projet culturel du Parc naturel régional du Perche est lancé grâce notamment au soutien du Conseil Régional Centre, du Conseil Régional Basse-Normandie, du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

6- Calendrier :

Jeudi 15 décembre 2011 : date limite des dépôts des dossiers

Début décembre : présélection des projets par un jury composé par le Parc naturel régional du Perche

Mi-décembre : examen des dossiers présélectionnés par le Conseil régional Centre

Janvier : dernière sélection et communication des résultats

Réalisation des projets : avril 2012 – avril 2013

7- Modalité de présentation d'une candidature :

Le bulletin de candidature est disponible dans la rubrique appel d'offre du site Internet du Parc du Perche (<http://www.parc-naturel-perche.fr>) ou sur simple demande à la Maison du Parc à Nocé au 02 33 85 36 36.

Ce bulletin devra être accompagné de documents supplémentaires :

- document présentant l'expérience du porteur du projet et des partenaires (CV, revue de presse, réalisation passée...)
- document présentant le projet
- copie du statut pour les associations
- budget prévisionnel du projet
- tous autres documents susceptibles de compléter votre candidature

Le bulletin de candidature est à remplir et à renvoyer en format numérique (amelie.boisnard@parc-naturel-perche.fr) et papier à l'adresse du Parc naturel régional du Perche - Maison du Parc - Manoir de Courboyer - 61340 Nocé **avant jeudi 15 décembre 2011, le cachet de la poste faisant foi.**

8- Evaluation :

Un temps d'évaluation devra être prévu à l'issue de la réalisation des projets. Cette évaluation s'attachera notamment à vérifier que les objectifs fixés en amont du projet sont réalisés. Elle prendra également en compte les aspects positifs et négatifs du projet en étudiant l'ensemble de ses caractéristiques (organisation, public, partenaire, budget...)

Contacts :

Luc Barsky, directeur du Parc naturel régional du Perche

Denis Guillemain, directeur adjoint du Parc naturel régional du Perche

Amélie Boisnard, chargée de mission culture, amelie.boisnard@parc-naturel-perche.fr